

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

PARTICIPATION A LA PROTECTION  
SOCIALE COMPLEMENTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Séance du 05 février 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 47 délégués sur 82, convoqués le 29 janvier 2025.

Etaient présents :

*CC Plaine de l'Ain* : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Véronique CORNA, Messieurs Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Patrice FREY, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Jean-Alex PELLETIER, Pascal VETTARD, Philippe DEYGOUT, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Gabriel FOURNIER, Benoît GIARDINELLI, Jean-Michel MASSON, Serge MERLE, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Gérard BROCHIER.

*CC de la Côtière à Montluel* : Madame Catherine FRANGIONE, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Franck GENILLON, Pierre-Yves GERARD, Bernard LAVIRE et Nicolas BERTHET

*CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon* : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Christian BATAILLY, Antoine BAUTAIN, Eric CASAMASSA, Cyrille DUMOULIN, Jean-Michel BOULMÉ et Eric TEYSSIER.

*CC Miribel et Plateau* : Madame Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERON, Xavier DELOCHE, Jean-Pierre GAITET.

Sont excusés :

*CC Plaine de l'Ain* : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Dominique DALLOZ, Rita ERIGONI, Valérie PERRACHON, Messieurs Vincent MANCUSO, Jean-François BONIN, Julien BELLAND, Christian LIMOUSIN, Emmanuel GINET, Thierry LADREYTT, Lionel MANOS, Patrice MARTIN, Fabrice VENET, Jérôme DOCHE et Christophe PERRET

*CC de la Côtière à Montluel* : Mesdames Andrée RACCURT, Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Jérôme TAILLANDIER.

*CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon* : Mesdames Nathalie CURTINE, Frédérique MOLLIE, Joëlle MARION, Messieurs Alexis BALIVET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Michel BELLANGEON.

*CC Miribel et Plateau* : /

Est élue secrétaire de séance : Mme Valérie POMMAZ (C.C. Miribel et du Plateau)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 mai 2012 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) donné lors du prochain Comité programmé en mars 2025

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

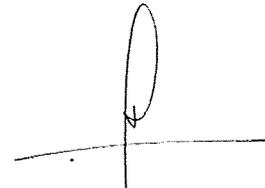
- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation) ;
- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (procédure de convention de participation).

**Le Conseil syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**DECIDE** de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, dans le cadre de la procédure de convention de participation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

**DECIDE** de verser une participation mensuelle de 30 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance sous contrat, la participation étant versée directement à l'agent.

Le Président,



Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme*  
*Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération*  
*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 10 FEV. 2025*  
*Affichée le 10 FEV. 2025*